

DECISION N° 189-2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20261023-DAJ-DEC-26-320-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2026

Publication : 23/10/2026

portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales et de matériel au profit de « l'Association LES TROUBLES FÊTES dans le cadre du festival de SAMHAIN 2026 »

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la délibération n°05-2023 en date du 1^{er} mars 2023 portant validation du nouveau modèle de convention type entre la ville et les associations pour la mise à disposition de salles et moyens ;
Vu la demande de l'Association LES TROUBLES FÊTES dans le cadre du Festival de SAMHAIN 2026, sollicitant l'accès aux services et aides apportés aux associations, représentée par son Président Monsieur Gérard DUBOS, et dont le siège social est situé 24 rue Alsace Lorraine – 27300 BERNAY.

DECIDE :

De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'Association LES TROUBLES FÊTES dans le cadre du Festival de SAMHAIN 2026.

signé électroniquement le 22/10/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

